

## Aperçu des documents normatifs propres à chaque discipline

Veillez prendre note qu'en raison de l'initiative La compétence par conception (CPC), deux ensembles de documents normatifs sont maintenant disponibles dans la section « Information par discipline » des pages Web portant sur l'anesthésiologie et l'oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale :

1. Normes nationales : S'appliquent aux résidents qui ont commencé leur formation avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017;
2. Normes nationales (CPC) : S'appliquent aux résidents qui commencent leur formation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Il sera possible de les consulter sur le site Web du Collège royal jusqu'à ce que tous les résidents aient effectué la transition vers la CPC.

## Glossaire des nouveaux documents normatifs

	Description	Accès
Normes nationales	<b>Objectifs de formation</b> – DOCUMENT REMPLACÉ PAR LES COMPÉTENCES PROPRES À LA DISCIPLINE : Ce document décrit une discipline reconnue par le Collège royal ainsi que l'éventail unique de compétences dont le spécialiste doit faire preuve pour exercer dans cette discipline. Il définit les compétences de haut niveau auxquelles on s'attend d'un médecin diplômé.	Site Web
	<b>EFS</b> (exigences de la formation spécialisée/surspécialisée) : Ce document décrit les exigences en matière de durée, de contenu et de séquence de la formation, présentées sous forme de feuille de route axée sur les stages. Un stagiaire qui a satisfait aux exigences de la formation spécialisée/surspécialisée doit pouvoir faire preuve de toutes les compétences auxquelles on s'attend de la part d'un résident au terme de sa formation.	Site Web
	<b>FEFF</b> (fiche d'évaluation en fin de formation) : La FEFF est un outil d'évaluation sommative attestant l'acquisition par le résident de toutes les compétences propres à la discipline décrites dans les objectifs de formation. Elle sert à déterminer si le résident possède les compétences nécessaires pour se présenter à l'examen de certification et se préparer pour la pratique indépendante.	Site Web
	<b>NSA</b> (normes spécifiques d'agrément) – DOCUMENT REMPLACÉ PAR LES NORMES D'AGRÉMENT DE LA CPC : Ce document décrit les exigences auxquelles un programme de résidence doit satisfaire pour offrir la formation, obtenir l'agrément et conserver le statut d'agrément.	Site Web

Normes nationales (CPC)	<b>Compétences (propres à la discipline)</b> – Ce document décrit en détail les compétences dont un médecin diplômé doit faire preuve dans une discipline ou un programme spécial agréé par le Collège royal. On y trouve aussi une définition de la discipline ainsi qu’une description du contexte de pratique dans lequel les compétences sont exercées.	Site Web
	<b>Expérience de formation</b> : Ce document illustre la progression d’un résident vers l’atteinte de la compétence durant quatre étapes de formation dans une discipline ou un programme spécial. La trajectoire de développement de la compétence, soit les exigences entourant la progression des compétences, indique les jalons (génériques et propres à la discipline) que le résident doit franchir à chaque étape pour maîtriser les compétences énoncées dans le document sur les Compétences propres à la discipline.	Site Web
	<b>Normes d’agrément de la CPC</b> : Ce document décrit les exigences auxquelles un programme de résidence doit satisfaire pour offrir la formation, obtenir l’agrément et conserver le statut d’agrément.	Site Web
	<b>APC (activités professionnelles confiées)</b> : Les APC sont des tâches cliniques qu’un superviseur délègue à un résident lorsque celui-ci a atteint un niveau suffisant de compétence, ou, dans le contexte de la pratique médicale, des tâches qui peuvent être confiées à une personne ayant développé l’autonomie requise. La réussite des APC de la discipline est une exigence pour obtenir la certification.	Disponible pour les membres des comités de spécialité et les directeurs de programme à partir du site sécurisé
	<b>Jalon</b> : Aptitude attendue chez un professionnel de la santé à un certain niveau d’expertise.	Disponible pour les membres des comités de spécialité et les directeurs de programme à partir du site sécurisé
	<b>Trajectoire de développement de la compétence</b> : Ce document illustre la progression d’un résident vers l’atteinte de la compétence durant quatre étapes de formation dans une discipline ou un programme spécial. La trajectoire de développement de la compétence, soit les exigences entourant la progression des compétences, indique les jalons (génériques et propres à la discipline) que le résident doit franchir à chaque étape pour maîtriser les compétences énoncées dans le document sur les Compétences propres à la discipline.	Disponible pour les membres des comités de spécialité et les directeurs de programme à partir du site sécurisé

Pour obtenir des renseignements sur les APC, les jalons et la trajectoire de développement de la compétence, communiquez avec nous à [documents@collegeroyal.ca](mailto:documents@collegeroyal.ca).